

M. Osler: Je pose la question de privilège. Je n'y ai jamais joué et bien d'autres non plus.

M. Benjamin: Je vais rectifier l'idée que je m'étais faite sur la position que j'offrirais au député. Il faudrait créer un poste de ministre d'État pour le titulaire du poste vacant. Comme il n'a pas encore été déplacé, il doit se sentir négligé. Si on l'affectait au poste vacant, il pourrait rester là où il est.

Une mesure de ce genre m'inspire beaucoup de mépris et de colère. Il semble que ce bill fait fi du régime démocratique et de la bonne administration. Pour ma gouverne et celle de ceux qui ont commenté cette partie du bill, le premier ministre devrait certainement participer au débat, si cela ne l'incommode pas trop. Pour faciliter les choses, nous pourrions organiser un pique-nique dans la neige sur la colline. Nous pourrions préparer du sirop d'érable, l'étaler sur la neige, et même patiner dessus. Au cours d'une pause dans cette manifestation dans le vent, le premier ministre pourrait s'arrêter au comité plénier car nous ne voulons pas l'importuner.

Ainsi, le premier ministre aurait l'occasion de nous expliquer pourquoi il a besoin de ces ministres d'État. S'il n'y voit pas d'objection, il pourrait même, à mots couverts, laisser entendre quelles seront leurs fonctions. Ce ne serait sans doute pas trop demander au premier ministre de vouloir bien venir à la Chambre, à un moment quelconque, pour participer au débat sur le bill. Si je demande trop, qu'on m'en excuse. J'en suis certain, tous les députés de l'opposition voudront alors que je présente des excuses. Nous ne voulons pas causer de soucis à ce brave garçon, si ce n'est aux élections.

J'espère que les Canadiens feront connaître au gouvernement le mépris qu'ils éprouvent. Je compte que leur mépris trouvera des échos dans le courrier et dans la presse. Si le Parlement et le pays ont de la chance, le président du Conseil du Trésor et ses collègues décideront peut-être que ce n'est pas la bonne façon de parvenir à leurs fins et qu'il convient de retirer cet article. L'article pourrait être modifié, de sorte que le gouvernement devrait indiquer au Parlement les fonctions de chaque ministre d'État, pour justifier la création du poste. Cette formule serait plus appropriée et plus conforme au rôle du gouvernement.

M. Otto: Monsieur le président, j'ai entendu un plaider fort passionné pour la défense du Parlement par le très honorable représentant de Prince-Albert et le député de Nanaïmo-Cowichan-Les-Îles. Ils ont défendu une institution qui est de toute évidence menacée par ce bill, une institution qui est en réalité un fantôme. Elle n'existe plus. Je ne savais pas comment illustrer le fait que le Parlement n'est plus ce que la population pense qu'il est, mais heureusement mon préopinant a exposé exactement la situation.

Des voix: Bravo!

M. Otto: Depuis neuf ans que je siège à la Chambre, je n'ai jamais prononcé un mot blessant à l'égard d'aucun député, et je n'ai pas l'intention de le faire maintenant. Toutefois, cela démontre à ces députés que ce n'est pas le

[M. Benjamin.]

gouvernement qui détruit le Parlement, ni en fait l'opposition. C'est un groupe de circonstances qui a fait du Parlement ce que ces députés croient qu'il est devenu. Je n'ai passé qu'une courte période ici, mais je peux comprendre pourquoi ces députés qui ont consacré une vie entière au Parlement lui porte une si grande affection. C'est un Parlement du merveilleux. J'avoue qu'il est difficile de comprendre...

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous voudrez bien m'excuser, je viens de recevoir un message et je dois m'en aller.

M. Otto: Oui, bien sûr, j'excuse le très honorable député de Prince-Albert. C'est un Parlement qui n'est plus, et le but de ce projet de loi est justement de restaurer ce qui en reste.

Je ne m'imagine pas un seul instant qu'une personne sensée puisse penser que ce mal—ce bill—se cache, prêt à bondir sur le Parlement. Il propose la création de quelques ministres d'État ou d'un nombre illimité de ces derniers. Ce sont l'opposition et la population en général qui ont demandé de charger des ministres de départements individuels. Hier, la représentante de Vancouver-Kingsway a réclamé la désignation d'un ministre pour s'occuper de la situation de la femme. Dans notre parti, nous n'avons pas de dames, mais nous avons un député, celui de York-Ouest, qui a peut-être assez d'ambition pour subir, s'il le fallait, une opération qui lui ferait changer de sexe! Notez bien qu'il n'ira peut-être pas jusque-là pour atteindre son but.

Tout récemment, lorsque le ministre des Pêches a discuté la première partie du bill qui traite de l'écologie, la question de savoir si nous devrions avoir et un ministre de l'Environnement et un ministre des Pêches a créé un tollé général. Je prétends que le public canadien ne demande pas que nous placions toutes ces armes importantes du gouvernement sous le contrôle d'un ou deux ministères, et ceci s'illustre très bien si on considère l'éternel problème du logement. Les oppositionnels se souviendront que jusqu'à très récemment le logement passait d'un ministère à un autre. Je ne crois pas qu'il existe un ministère qui n'ait pas eu, à un moment ou un autre, la responsabilité de la SCHL ou de la loi nationale sur le logement. C'est peut-être une des raisons de la situation difficile du logement au Canada à l'heure actuelle.

Je ne conçois pas que ce bill soit si menaçant. De fait, le sens général du discours du très honorable député de Prince-Albert et du député de Nanaïmo-Cowichan-Les-Îles était que si l'on créait ces départements en vertu de bills distincts, la Chambre, de quelque façon, aurait alors un certain pouvoir. Il est probable que depuis l'époque de Pitt le Second, le Parlement n'a jamais eu aucun pouvoir sauf celui de retarder. Aucun des députés de l'opposition ne peut dire qu'il a vraiment le pouvoir de changer quoique ce soit, et aucun de nous de ce côté ne peut le dire non plus. Nous avons l'institution du Parlement, du gouvernement dit responsable, qui établit les lignes d'action, et nous ne pouvons que suivre. L'opposition peut faire obstacle aux mesures et en retarder l'application. C'est ce retard qui discrédite le Parlement aux yeux de la population canadienne.